PRÉFET
DE LA
DORDOGNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Périgueux, le 13 juillet 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

Campagne d'irrigation 2022 : des débits à nouveau en baisse, renforcement des mesures de restriction

Après un répit permis par les récentes pluies accompagnées d'une baisse sensible des températures fin juin, le département connaît depuis un temps estival. Une nouvelle période chaude et sèche, suivant les prévisions météorologiques, s'annonce durable au moins jusqu'au week-end prochain.

Dans ce contexte difficile, les débits de l'ensemble des cours d'eau poursuivent leur diminution ces derniers jours. Les petits cours d'eau restent les plus impactés par cette situation et ont franchi de nouveaux seuils de restriction. La situation devrait en outre s'aggraver dans les jours à venir.

Cette situation a conduit le préfet de la Dordogne à renforcer les mesures de limitation des usages de l'eau, applicables à compter de vendredi 15 juillet à 8h00, sur les cours d'eau suivants :

- Bandiat, Tardoire, Sauvanie, Dronne amont, Loue, Crempse, Eyraud, Germaine et Lizabel : ALERTE (interdiction de prélèvement 2 jours par semaine)
- Boulou, Vern, Beauronne de Chancelade, Beauronne des Lèches, Beauronne de Saint-Vincent, Céou aval, Cern, Caudeau, Couze/Couzeau, Gardonette, Estrop, Lidoire, Dropt amont, Bournègue et Escourou : ALERTE RENFORCÉE (interdiction de prélèvement 3,5 jours par semaine)
- Belle, Céou amont, Tournefeuille, Seignal, Conne : CRISE (interdiction totale de prélèvement)

Le détail des mesures de limitation des usages de l'eau est consultable dans les mairies concernées, à la DDT de la Dordogne, sur le site Internet des services de l'État (www.dordogne.gouv.fr) et sur le site Propluvia (https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/)

Bureau de la communication interministérielle
Tél : 05 53 02 24 07 – 05 53 02 24 38
Port : 06 22 64 43 84
Courriel : pref-communication@dordogne.gouv.fr

2 rue Paul-Louis Courier
24024 Périgueux Cedex